

PORTANT TARIFICATION DES  
JOURNEES INTERNATIONALES DE LA SOCIETE D'HISTOIRE DU DROIT

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération n°2018-12-07-16 du Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne du 07 décembre 2018 donnant délégation au président, pour déterminer les tarifs, loyers et redevances, à l'exception des tarifs de diplômes universitaires et des droits Culture et Sport ;

ARRETE

**Article 1 :**

Les tarifications aux *Journées internationales 2019 de la Société d'histoire du droit* du 23 au 26 mai 2019 - Centre Michel de l'Hospital - EA 4232 - Ecole de Droit-UCA, sous la direction de C. DOUNOT, N. LAURENT-BONNE, R. OULION sont fixées comme suit :

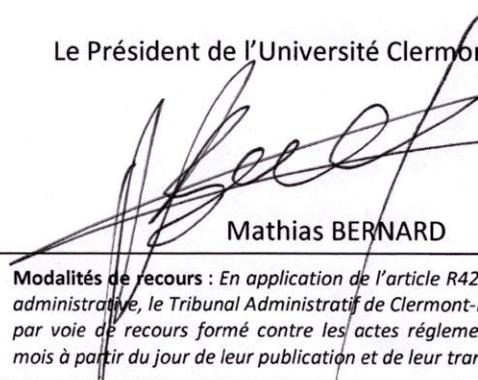
CATEGORIES	TYPES D'INSCRIPTION	TARIFS
Intervenant	Inscription simple	58,33 € HT / 70 € TTC
Intervenant	Inscription avec excursion	100 € HT / 120 € TTC
Accompagnant	Inscription simple	41,67 € HT / 50 € TTC
Accompagnant	Inscription avec excursions	83,33 € HT / 100 € TTC
Doctorant	Inscription simple	41,67 € HT / 50 € TTC
Doctorant	Inscription avec excursion	83,33 € HT / 100 € TTC

**Article 2 :**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'université Clermont Auvergne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 08/02/2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne



Mathias BERNARD

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.

- Transmis au contrôle de légalité le 11 FEV. 2019

- Publié le 11 FEV. 2019